



« Nouvelles ruralité, services publics, services à la population »

Synthèse du groupe de travail

mai 2019

Contributeurs : Théo Gning (FNSEA), René Souchon

Rapporteur : Juliette Fradet (ANNR)

Reprise de la contribution des Voix de la Ruralité (texte en encadré)

Services au public

Les schémas départementaux d'accessibilité co-pilotés par le Préfet et le président du conseil départemental doivent être renforcés en impliquant les usagers dans leur élaboration et dans leur suivi. Pour ce faire, nous proposons l'élaboration et la tenue à jour d'un observatoire permanent des services au public dans chaque département.

Pour que l'observatoire ait plus de poids, des objectifs quantitatifs ET qualitatifs mesurables doivent être définis avec la mise au point d'indicateurs. Cela rejoint la recommandation formulée par la cour des comptes de définir des objectifs mesurables d'accessibilité en fonction de la diversité des services.¹

Pour éviter la superposition et la mise en concurrence des outils de planifications, les schémas départementaux doivent être mis en cohérence avec les contrats de cohésion territoriale qui sont prévus par la loi de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale.

L'Etat doit permettre et soutenir les expérimentations des collectivités en matière de services au public.

¹ Cour des comptes, 2019, *L'accès aux services publics dans les territoires ruraux*, mars.

Nous pouvons aller bien plus loin : L'Etat doit piloter une expérimentation globale permettant de sortir de la logique mono-service. Une telle expérimentation, théorisée par René Souchon², saisie l'opportunité du numérique pour révolutionner l'accès aux services dans les territoires peu denses. Le projet est celui d'une plateforme numérique territorialisée de services au public qui engloberait l'ensemble des services à la population : l'accès à la santé, une centrale de mobilité, la vente et diffusion des produits locaux, les services publics (pôle emploi, CAF..), la relation citoyenne et la formation.

La FNSEA propose la mise en place d'une aide financière compensatrice dans le cadre des fonds européens (à l'image de l'ICHN) pour les commerces/services de proximités installés dans les territoires peu denses. Mais cela semble difficilement applicable étant donné que les fonds européens diminuent.

De nombreuses innovations émergent dans les territoires pour repenser les services aux publics dans les territoires ruraux et trouver des solutions. Il importe de capitaliser ces initiatives et de les diffuser afin de créer des synergies et d'essaimer des bonnes pratiques. Dans ce but, Leader France a lancé le projet Acces'R³ pour lequel l'ANNR est un des partenaires. Ce projet permet la capitalisation d'expériences provenant de France mais aussi d'autres pays européens.

Santé

Ce sujet fait actuellement l'objet d'une proposition de loi (déposée le 13 février 2019) : « Ma santé 2022 »

Cette loi prévoit de créer des collectifs de professionnels, des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, ainsi que de doubler le nombre de maisons de santé.

On augmente le nombre de maisons de santé mais comment s'assurer de les remplir ?

Il faut pour cela revoir leurs conditions de fonctionnement. Aujourd'hui, elles ne peuvent pas ouvrir si un médecin généraliste n'y exerce pas et certaines professions comme les ostéopathes n'y sont pas acceptées. Il convient d'assouplir cette réglementation et d'ouvrir les maisons de santé à un plus large panel de professionnels. Elles doivent aussi être connectées et permettre de la télémédecine.

De plus, pour faire venir des médecins généralistes en zones peu denses, l'accent a été remis sur 2 propositions de la contribution des Voix de la Ruralité :

Si l'obligation d'installation n'apparaît pas envisageable, **nous demandons l'interdiction de l'installation de médecins dans les zones déjà fortement dotées en professionnels de santé.** On peut aussi envisager le conventionnement avec la Sécurité Sociale là où il y a des besoins ou la liberté d'installation mais sans

² Plateforme numérique territorialisée de services au public, René Souchon, 9 janvier 2017

³ www.accessr.eu

conventionnement dans les zones surdotées. Force est de constater que les mesures incitatives trouvent leurs limites et qu'une démarche plus offensive s'impose.

On doit également **s'assurer de la généralisation des stages destinés aux étudiants en médecine dans les campagnes**. Objectif : leur faire trouver (retrouver) l'intérêt d'exercer en milieu rural. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une approche globale de l'accompagnement social et familial, en particulier en direction de l'activité professionnelle du conjoint.

Pour favoriser les stages en zones rurales, des aides aux logements peuvent être mises en place comme cela a pu être fait dans le cadre d'un partenariat entre l'université de Toulouse et l'Aveyron.

La FNSEA annonce un objectif fort à atteindre : un minimum de 1 médecin généraliste par rayon de 15 kms

Formation - éducation

L'école élémentaire est un sujet qui est absent de la contribution et qui mériterait d'être développé.

Le développement des formations à distance est une opportunité pour les territoires ruraux ; le numérique leur ouvre l'accès à de nombreuses formations. Il convient donc de soutenir conjointement le développement du numérique et le développement des formations ouvertes à distance.

- Élargir l'offre de formation numérique, y compris dans les formations manuelles qui peuvent assurer jusqu'à 80% de leur formation à distance.

- Soutenir les formations des métiers du numérique pour répondre aux 28 000 postes qui vont s'ouvrir dans ces métiers.

Cette partie sur l'apport du numérique dans la formation peut être complétée :

- La formation numérique pour les apprentis, dont les déplacements posent particulièrement problème, doit être développée
- Les collèges et lycées doivent être équipés pour fournir des formations numériques afin d'élargir leur offre d'options et de spécialité qui sont généralement limités dans les territoires peu denses ce qui conduit à des orientations par défaut.